

Cote 3G064 aux Archives Départementales du Jura, dispense du 4^e degré de consanguinité entre Pierre François CHRETIN et Marie Joseph REVERCHON, Bois d'Amont, 1784 (demande et procès verbal)

Présentation

Les images du document proviennent du site Internet des AD du Jura :

FRAD039_3G064_1784_0123
FRAD039_3G064_1784_0124
FRAD039_3G064_1784_0125
FRAD039_3G064_1784_0126

Voici le lien vers la première des images :

<http://archives39.fr/ark:/36595/a011423564543jdBGDC/65155579db>

L'orthographe et la ponctuation du curé sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms et prénoms où elles manquaient.

Transcription

Image ...0123

[Page de couverture]

CHRETIN Pierre François
&
REVERCHON Marie Joseph
Bois d'Amont
1784

Image ...0124

[En marge]

Vu La presente Requête
commettons Le S^r FEBVRE Curé Commis
du Bois d amont pour dresser
proces-Verbal Sur L'age, L'Emp^t
et Les raisons des Supplians
Donne a S^t Claude le 3 9^{bre} 1784
D'Escairac vic gen.

A Monseigneur

Monseigneur L'Évêque de S^t Claude

Supplient très humblement Pierre François CHRETIN
âgé de trente un ans et Marie Joseph REVERCHON agée
de vingt huit ans, l'un et l'autre de la paroisse du
bois d'amont de votre diocese, et ont L'honneur de vous
représenter que de L'avis et consentement de leurs parents
ils seroient dans le dessein de S'unir par le lien Sacré
du mariage : mais ils Se seroient apperçus qu'ils Sont
parents au quatrieme degré de consanguinité en ligne
collatérale, ce qui devient un obstacle au mariage projeté
S'ils n'obtiennent la dispense qu'ils ont l'honneur de

vous demander fondé Sur les raisons Suivantes :

- 1° L'age des suppliants, dont il conste [?] par les actes de leur baptême.
- 2° La proximité de leur ~~baptême~~ domicile
- 3° le Suppliant, orphelin de pere et de mere est reduit a tenir ménage Seul.
- 4° la Suppliante orpheline de pere a été longtems Servente, et est encore dans la nécessité d'aller incessement

Image ...0125

travailler à La journée.

5° Leur condition pauvre : Le Suppliant peut avoir environ Six cent livres, et cependant il peut vivre au moyen d'un métier qu'il exerce, et de son economie ; et la Suppliante est reputée Sans dote, puisque toutes Ses pretentions consistent dans la Septieme partie d'une maison et d'un jardin, à laquelle n'aura droit qu'après le decès de Sa mere.

Ce consideré, Monseigneur, il vous plaise commettre telle personne que vous juger à propos pour vérifier et dresser procès verbal Sur les faits énoncés dans la présente requête, accorder la dispense de L'empêchement susdit et les suppliants prieront pour votre prospérité.

Arbre Généalogique

Souche Jean HUGON ROIDOR.*

Claude HUGON ROIDOR	1 ^{er} degré	Claude Antoine HUGON ROIDOR.
Marie Cecile LAMI AU ROSSEAU	2 degré	
Claudine Françoise HUGON ROIDOR	2 degré	Pierrette ROIDOR
Marie Cecile LAMI AU ROSSEAU	3 degré	Marie Amable CHAVIN
Pierre François CHRETIN Suppliant	4 degré	Marie Joseph REVERCHON Suppliante.

Je Soussigné Curé commis de la paroisse du Bois d'amont Certifie que les raisons enoncées en la présente requête paroissent vrayes et que les Suppliants en icelle me paroissent d'une conduite édifiante et de bonnes vie et moeurs. fait au Bois damont le Second novembre mil Sept cent quatre vingt quatre. [Signé] *Jfebvre curé commis.*

Image ...0126

[A gauche]

accordé dispense
pour
Le Bois damont
Le 11 9^{bre} 1784

* La généalogie des HUGON ROIDOR de Bois d'Amont n'étant pas facile à comprendre par rapport aux HUGON du même village (c'est mon cas du moins), je joins en fin de transcription une liste des descendants de l'aïeul Jean HUGON ROIDOR selon mes recherches.

Résumé

Ce qui suit est un condensé du procès verbal du 7 novembre 1784, suite à la demande du 2 novembre 1784 et la commission du 3 novembre 1784 de l'évêque de Saint-Claude (images ...0126 à droite et 0127). La dispense accordée le 11 novembre 1784 était de l'empêchement de consanguinité au 4^e degré égal en ligne collatérale qui se trouvait entre :

Suppliant : Pierre François CHRETIN, âgé de 31 ans

Suppliante : Marie Joseph REVERCHON, âgée de 28 ans

Les suppliants étaient de la paroisse de Bois d'Amont et y avaient toujours demeuré.

Témoins : Pierre Denis REGAT

Basile LAMI-CHAPUIS

Marc Joseph VANDELE

Jacques Joseph BOUSSET

Tous les témoins étaient « anciens habitants de ladite paroisse » et ils ont tous signé.

Image ...0127 à droite, suite

Je soussigné curé commis de la paroisse du Boisdamont certifie que ceux qui ont déposé dans le présent procès verbal Sont de bonne vie et moeurs, et dignes de foi. fait audit lieu Les an et jour Susdit. [Signé] *Jfebvre curé commis.*

La descendance de Jean HUGON ROIDOR, jusqu'au couple CRETIN Pierre François et REVERCHON Marie Joseph qui ont demandé une dispense de consanguinité au 4^e degré le 2 novembre 1784 à Bois d'Amont (Cote 3G064 aux AD du Jura)

 HUGON,ROIDOR Jean - (- / -)

(x) Pas de conjoint

 HUGON,ROIDOR Claude - (- / -)

(x) Pas de conjoint

└─  HUGON,ROIDOR Claudine Françoise - (- / -)

(x) Pas de conjoint

└─  LAMI,AU ROSSEAU Marie Cécile - (- / -)

(x) Pas de conjoint

└─  CHRETIN Pierre François - (vers 1754 - Bois-d'Amont / après 7 novembre 1784 -)


(-) REVERCHON Marie Joseph - (30 novembre 1756 - Bois-d'Amont / 1820 - Bois-d'Amont)

 HUGON,ROIDOR Claude Antoine - (- / -)


(x) Pas de conjoint


└─  HUGON,ROYDOR Pierrette - (- / après 1747 -)

(-) CHAVIN,À LA CHARLA Jean - (- / avant 1749 -)

└─  CHAVIN,À LA CHARLA Marie Amable - (vers 1726 - Bois-d'Amont / après 1774 -)


(6 février 1748 - Bois-d'Amont) REVERCHON,FORT HOMME Jean Baptiste - (7 avril 1723 - Les Rousses / après mars 1766 -)

 REVERCHON Marie Thérèse - (11 août 1749 - Bois-d'Amont / 1826 -)

+  REVERCHON Joseph Alexis - (1751 - Bois-d'Amont / mai 1826 - Bois-d'Amont)


 REVERCHON Marie Rose - (2 juin 1751 - Bois-d'Amont / 1826 - Bois-d'Amont)

(9 janvier 1775 - Bois-d'Amont) CHEVASSU,BOUSSET "Jacques" Joseph - (vers 1749 - Bois-d'Amont (Paroisse) / après 1800 -)


 REVERCHON Jacques Joseph - (13 octobre 1752 - Bois-d'Amont / -)

 REVERCHON Marie Joseph - (30 novembre 1756 - Bois-d'Amont / 1820 - Bois-d'Amont)

(-) CHRETIN Pierre François - (vers 1754 - Bois-d'Amont / après 7 novembre 1784 -)


 REVERCHON Marie Cécile - (15 mai 1762 - Bois-d'Amont / 1828 - Bois-d'Amont)



(1786 - Bois-d'Amont) CRETIN,À L'HUISSIER Jean Baptiste - (- / -)

 REVERCHON Marie Brigitte - (5 avril 1764 - Bois-d'Amont / 18 août 1796 - Bois-d'Amont)

(1793 - Bois-d'Amont) FORESTIER Jacques Célestin - (- / -)

 REVERCHON Claude Antoine - (16 juillet 1766 - Bois-d'Amont / 1775 - Bois-d'Amont)

+  CHAVIN,À LA CHARLA Marie "Geneviève" - (entre 1727 et 1730 - Bois-d'Amont / 3 mai 1765 - Bois-d'Amont)

- +  CHAVIN,À LA CHARLA Marie Thérèse - (vers 1728 - Bois-d'Amont / avant 1775 -)
-  CHAVIN,À LA CHARLA Charles Louis - (30 janvier 1734 - Bois-d'Amont / après 1756 -)